

ABONNEMENTS

En un an... 30 fr.
En six mois... 18 fr.
En trois mois... 10 fr.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30 c.
Faits divers... 15 c.

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions...

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal...

On s'abonne
à l'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

24 Novembre 1882.

LA NOUVELLE CONSTITUTION

DE M. ANDRIEU

La proposition de M. Andrieux relative à la révision de la Constitution est formulée en termes généraux qui laissent toute latitude au Congrès.

Ce qui ressort de cet exposé des motifs, c'est la condamnation de la République actuelle par un des plus fougueux partisans de l'aveu fort net que le suffrage universel et le parlementarisme ne peuvent pas exister ensemble.

En effet, « le suffrage universel, quel que soit le mode de votation, ouvre la porte de la chambre populaire aux intérêts les plus divers, à toutes les passions politiques et sociales ». D'où une assemblée toujours divisée comme le suffrage lui-même.

La Chambre à son tour, incapable de constituer une majorité, ne peut soutenir aucun ministère et les renverse les uns après les autres. D'où l'enchevêtrement de l'exécutif et du législatif se paralysant l'un l'autre.

C'est bien là, en somme, ce que nous voyons depuis douze ans.

Voilà le mal constaté et avoué franchement par M. Andrieux : maintenant quel remède propose-t-il ?

M. Andrieux « passe l'Atlantique », comme disait, en 1829, M. Thiers qui ne l'a pas passé du tout. Il s'en va chercher, pour faire vivre sa République, un guide-âne dans la Constitution des Etats-Unis.

Renversant la formule chère à l'école parlementaire, il veut un chef qui gouverne et des ministres qui soient des commis ; en d'autres termes, un Président toujours responsable et des ministres qui ne le soient pas.

De plus, il confère à ce Président vis-à-vis des Chambres un droit de veto, comme en Amérique, « un droit de veto qui, pour n'être pas absolu, n'en est pas moins le plus souvent absolu ».

Nous pourrions répondre à M. Andrieux que les Etats-Unis sont une confédération, seule forme logique du gouvernement républicain, tandis que la France est une nation unifiée et centralisée, de mœurs essentiellement monarchiques, et qu'on ne change pas avec des lois le tempérament d'un peuple. Ce sont les Constitutions qui doivent sortir des mœurs, et non celles-ci de celles-là.

Mais laissons cette discussion théorique pour ne parler que des réformes proposées.

M. Andrieux n'avait pas besoin de « passer l'Atlantique » pour imaginer la responsabilité personnelle et unique du Président. Il la trouvait inscrite dans la Constitution de 1852 : et nous nous permettons de rappeler à l'ardent républicain de 1869 et 1870, adversaire déclaré de l'Empire, qu'il revient au procédé de Napoléon III. Celui-ci, en effet, se déclarait seul responsable et ses ministres n'étaient, dans le sens étroit du mot, que des secrétaires d'Etat. La Constitution républicaine, révisée en 1883, doit-elle reproduire, sur le conseil du démagogue lyonnais, la Constitution impériale de 1852 ?

Ce serait drôle, mais la chose n'est point impossible.

Il n'y aurait qu'une différence, c'est que nous aurions, après douze ans de République, le « césarisme électif », comme dit le National, au lieu du césarisme héréditaire.

Quant au droit de veto, il n'était pas besoin encore d'aller le chercher en Amérique ; il a fonctionné (on sait comment) en France dans les dernières années du malheureux Louis XVI.

L'expérience est faite à cet égard. Quand le Roi a voulu user du veto, qui était son droit légitime et constitutionnel, il a rencontré l'émeute. Qui s'opposait à l'exercice de ce droit ? L'Assemblée elle-même qui le

lui avait concédé comme un instrument nécessaire du pouvoir ! Et par quels moyens entravait-on son veto ? Par l'assaut du 20 juin et par la Révolution du 10 août qui a renversé la Monarchie.

Qu'est-ce qu'un droit de veto, si le lendemain les Chambres veulent usurper le pouvoir, si le peuple lui-même entre en insurrection à leur appel ?

Mais le jour où le Président voudra en user contre des lois votées par les Chambres, comme il sera seul responsable, les Chambres le décréteront d'accusation. Il usera de son droit au nom de la Constitution ; — et au nom de cette même Constitution le Parlement le déclarera déchu !

La procédure est tout indiquée : les « géants » de 92 et de 93 ont laissé le dossier complet ; il n'y aura qu'à changer les noms et les dates pour faire des Chambres une Convention et donner un pendant au 21 janvier !

M. Andrieux a-t-il bien conscience de ce qu'il propose ? Nous en pourrions douter, car nous connaissons le personnage pour « ondoyant et divers ». Beaucoup de naïfs en 94 et 92 ont proposé et voté des mesures dont ils n'entrevoient pas les conséquences et qui leur eussent fait horreur s'ils avaient prévu ce qui devait suivre. D'autres comprenaient, — c'étaient les scélérats !

Nous ne classons pas encore M. Andrieux, nous attendons son œuvre. Mais dès aujourd'hui nous pouvons lui dire qu'il se donne beaucoup de peine inutile pour prolonger sa République, laquelle est frappée à mort. C'est un cadavre qui pue déjà, pour retourner un mot célèbre. Il est possible que M. Andrieux ne travaille que pour son intérêt personnel, pour décrocher un portefeuille avec ses petits manèges de révision constitutionnelle. Le rôle est donc de son emploi. Mais qu'importe ? Il passera dans un ministère comme tant d'autres qui ne valaient ni plus ni moins que lui, et il ne prolongera pas d'un jour le pouvoir de M. Grévy ou la durée de la République.

Chronique générale.

Pour ne point rompre avec ses bonnes habitudes, la Chambre a commencé sa séance hier par l'ouverture d'un nouveau crédit supplémentaire de 440,000 fr. en faveur des victimes du 2 Décembre.

Vainement M. Bourgeois, député de la Vendée, a demandé s'il ne serait point temps bientôt de réfréner cette rage de prodigalités dont les contribuables paient les frais et de tenir compte des difficultés budgétaires qui vont toujours en augmentant. Par 363 voix contre 88, nos prodigues — avec l'argent des autres — ont voté le crédit, et le citoyen Chevandier a promis même de redemander un crédit — toujours extraordinaire — de 500,000 fr. sur l'exercice 1883.

Contribuables, ouvrez vos poches !

On a abordé ensuite le budget du ministère de l'intérieur. Un député de la droite, M. de Soland, ayant demandé une augmentation de crédit allouée pour les employés de préfecture et sous-préfecture qui ont des appointements insuffisants pour assurer leur existence, la Chambre, tout à l'heure si généreuse pour les victimes du prétendu 2 Décembre, s'est subitement montrée parcimonieuse. La passion politique n'était point en jeu, il ne s'agissait que du bien-être de petits employés. Est-ce que cela regarde cette Chambre ?

Cette exécution terminée, M. les honorables ont planté là le budget pour aller pérorer dans les couloirs, tant sur le Roi s'amuse que sur la crise ministérielle.

Ce qui a motivé les bruits, prématurés à notre avis, de mise à la hotte, en ce qui concerne ces derniers, c'est une réunion d'une sous-commission du budget dans laquelle il aurait été dit textuellement que le devoir urgent des députés de la gauche était de démolir un cabinet devenu absolument dangereux pour le maintien de la République.

Nous ne croyons pas pour notre compte à cette mise en hotte avant la fin de l'année.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE A JACQUES

PAR CHARLES DESLYS.

Quelques jours plus tard, une sorte d'amitié naissait entre les deux fillettes. Tout était dissimulé entre elles. Chacune avait ce qui manquait à l'autre. A celle-ci la santé, à celle-là la fortune ; une enfant de la civilisation, une enfant de la nature. Dans l'être physique, même contraste : Antoinette, brune, vive, alerte ; Zoé, blonde, alanguie, rêveuse. Une antithèse vivante.

C'était une raison peut-être pour se plaire davantage et se mieux aimer. A l'heure de la marée, la fille de Jacques arrivait. Tout d'abord son père l'accueillait jusqu'à la grève de la villa, restant à demi caché parmi les rochers. Plus tard, il ne vint plus que jusqu'à moitié chemin. Maintenant, il la laissait aller toute seule.

On ne voyait plus guère M. Aubertin, les exigences de son industrie, la crise commerciale le retenaient presque constamment à la filature.

Entre les deux jeunes filles, plus rien que Madelon, une bonne femme, et Georges, un frère, un ami, ne surveillant qu'à distance, toujours un livre ou un crayon à la main.

Elles pouvaient donc s'étudier, apprendre à se connaître en toute liberté, sur terre comme sur mer.

De ce côté-là, plus de résistances ni de façons maintenant. Il n'y a, disait Zoé, que le premier bain qui coûte.

Pour elle comme pour Antoinette, même plaisir. Celle-ci jouait alors le beau rôle, le rôle de protectrice. Elle s'en acquittait avec un légitime orgueil, avec un dévouement fougueux, mais grave.

On jouait ensuite sur la plage. Là, Zoé commençait à prendre le dessus.

— Toinette, il faut partager avec moi ces gâteaux... boire, ainsi que je viens de le faire, un doigt de ce bon vin d'Espagne. Ah ! je le veux !... Je veux aussi que tu mettes cette robe de laine que Madelon t'avait apportée hier, et dont vous avez fait fi, mademoiselle la fière...

— Mais, mademoiselle...

Zoé lui jetait une main sur les lèvres :

— Je t'en prie !... Tu as la force et la santé... moi, je n'ai que la richesse... mettons tout en commun... partageons comme deux sœurs.

Et, réellement, ce partage s'effectuait. Au contact d'Antoinette, Zoé se revivifiait déjà, plus

colorée, plus vaillante. Qu'était-ce, en regard de cela, qu'un peu plus de bien-être dans la cabane de Jacques.

Par exemple, sa fille tenait de lui : farouche en diable. L'attirer dans le parc, dans la maison, grosse affaire ! Elle ne s'appropriait que pas à pas, toujours sur le qui-vive et prête à s'enfuir, ainsi qu'une gazelle, ainsi qu'un oiseau.

Dieu sait, cependant, combien Zoé y mettait de précautions, de séductions ! Il est vrai de dire que tout cela l'intéressait, l'amusait énormément. Les étournements, les hésitations de sa naïve compagne, autant de comédies. C'était si drôle de lui voir hasarder ses pieds nus sur un tapis, ses doigts ignorants et craintifs sur un piano, son visage ébahi dans un grand miroir.

Cependant, lorsqu'un jour Zoé s'écria : « Tiens ! je vais t'apprendre à lire », Antoinette répondit en se rengorgeant :

— Je sais.

— Qui donc t'a appris ?

— Mon père.

— Bah !

— Et puis écrire... un peu compter... de la géographie, de l'histoire... l'Évangile... Dame ! nous sommes toujours ensemble, seuls tous les deux, à la maison, dans les champs, et quand on ne travaille pas, on cause.

Ce fut au tour de la demoiselle de rester stupé-

faite. Georges survenant, elle voulut qu'il interrogât Toinette. Toinette était plus savante que Zoé.

Georges ne s'en montra pas surpris. Depuis quelque temps il observait le père, et s'affermissait dans la pensée que la chute de cet homme avait été profonde.

Jacques acceptait les gros sous des marayeurs, mais quand un monsieur voulait lui mettre de l'argent dans la main, il avait un refus d'une certaine hauteur. Lors du premier paiement pour les services d'Antoinette, Georges l'avait éprouvé pour lui-même. Il remarqua d'autre part, lors des rencontres qui se renouvelaient entre eux de temps à temps, par hasard, dans quelques bribes de réponses emportées par le vent, des idées de connaissances, une élévation de sentiments tout à fait au-dessus de sa condition présente. Un soir même, le nom scientifique d'une plante. C'était donc un homme instruit, ce ramasseur de moules ? Il était donc autre chose que ce qu'il paraissait être ?

Mêmes indices, quoique plus effacés, chez sa fille. A sa première entrée dans le salon, un cri s'était échappé de ses lèvres.

— Ah ! fit Zoé, voilà du nouveau pour toi, Toinette !

Mais Toinette, toute songeuse, avait murmuré :

— Peut-être bien que non ! Il me semble qu'autrefois... étant toute petite... je crois me souvenir...



Les députés savent bien qu'ils suivront le ministère dans la tombe à quelques jours à peine d'intervalle, et ne feront aucun effort sérieux pour le jeter bas, ce qui ne veut pas dire qu'il ne tombera pas tout seul comme les fruits pourris.

La délibération du conseil de cabinet tenu hier matin sous la présidence de M. Duclerc a été fort courte.

Le ministre des affaires étrangères a entre-tenu ses collègues des ouvertures qui lui ont été faites par M. de Giers, le chancelier russe, qui a exposé à M. Duclerc les vues du gouvernement moscovite sur le règlement de la question égyptienne; ces vues ne sont toutefois pas absolument favorable au maintien en Égypte d'une influence française égale à celle de l'Angleterre.

M. Duclerc a ajouté que M. de Giers ne croyait pas au succès d'une conférence pour le règlement de cette question.

Après l'expédition des affaires courantes, M. Devès a donné lecture des rapports de plusieurs procureurs généraux sur le mouvement anarchique en province et sur l'application des mesures prescrites par le gouvernement.

#### LE BUDGET DE LA RÉPUBLIQUE EN DÉFICIT.

Le budget de la France est décidément en déficit. M. Léon Say l'avait équilibré, par un expédient, il est vrai, mais enfin le déficit était comblé; et, d'ailleurs, l'expédient était raisonnable et sérieux.

Il fallait un Tirard aux finances pour démolir la situation, et il a fallu un Freycinet aux travaux publics pour nous engager dans d'inutiles folies.

M. Tirard, le bijoutier partisan de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat, nous a acculé à un déficit de 400 millions.

M. Hérisson vient de découvrir que les grands projets de M. de Freycinet nous mettent en retard de près de 300 millions.

M. de Freycinet a fait commencer des bouts de lignes de chemins de fer partout. Folie, au point de vue de la dépense. Argent mal employé, au point de vue des résultats.

Les travaux entamés portent sur CENT QUATORZE lignes de chemins de fer, l'activité de l'Etat s'éparpillant ainsi sur une multitude de petits tronçons ayant à peine chacun une quarantaine de kilomètres.

Les ingénieurs ne peuvent concentrer nulle part leurs efforts, la construction se traîne à pas lents, et cela n'en coûte que plus cher.

Tout cela a été organisé en vue des tristes élections de 1884.

Voilà qui donne une idée de l'exploitation par l'Etat.

Machine électorale, où le commerce, l'industrie et l'économie intelligente n'ont rien à voir.

Fermera-t-on les 44 chantiers ouverts? Ce serait ruineux.

Les laissera-t-on continuer? C'est encore ruineux, puisque le déficit vient de là pour les trois quarts.

M. Léon Say, qui n'avait pas tout dit, en exposant que notre situation financière était compromise, a été traité de calomniateur.

Quel nom donner à M. Tirard, l'homme des erreurs, qui se trompe de cent millions, il y a huit jours, et sous le nez duquel on vient de découvrir un nouveau trou de 300 millions?

En vérité, les finances de la République sont bien administrées.

On se croirait revenu aux beaux jours de 1870-1871, dont les comptes n'ont jamais été élucidés.

La commission du budget a cherché en vain les 100 millions égarés par M. Tirard et son compère Labuze. Elle songeait à réduire de 100 millions les crédits affectés aux travaux publics. Ce procédé paraissait judicieux. Quand un propriétaire est gêné, il restreint ses dépenses. Mais le ministre, M. Hérisson, s'est hérissé soudain; il n'est conciliant que sur les affiches électorales, dans la pratique c'est une vraie boule pi-quante. Me retirer 100 millions! dit-il à la commission, y pensez-vous? Il me faut, pour l'année prochaine, 500 millions, pas un centime de moins.

Mais enfin, M. le ministre, hasarde le sévère Ribot, vous savez que nous n'avons pas d'argent: votre collègue, M. Tirard, et M. Labuze se sont trompés, il manque 100 millions en caisse... — Tirard et Labuze, deux buses! interrompt le hérissé Hérisson. Voici pour 1883 la note à payer:

|   |             |
|---|-------------|
| Achèvement de lignes en exploitation..... | 5.300.000   |
| Construction de lignes stratégiques.....  | 2.400.000   |
| Construction de lignes commencées.....    | 480.000.000 |
| Dépenses diverses....                     | 30.000.000  |
| Total.....                                | 547.400.000 |

M. le ministre, dit M. Ribot, de plus en plus austère, nous ne pouvons vous allouer que 289 millions, MM. Tirard et Labuze...

Buse vous-même, grogne le gracieux Hérisson. Ne comprenez-vous pas que les travaux sont commencés ou promis. Faites attendre les électeurs influents, et vous m'en direz des nouvelles aux prochaines élections!

Terrifié, M. Ribot ne peut plus que murmurer: Si nous nous endettons à ce point pour 1883, il sera impossible d'aligner le budget de 1884.

1884! eh! que m'importe! Est-ce que je serai ministre en 1884? Député, simple député! je pense à ma réélection, pensez à la vôtre!

Ayant ainsi parlé, ou à peu près, le ministre partit comme un furieux. La commission du budget a compris toute la force de cet argument; elle a donc porté au budget les 347 millions réclamés par le ministre des travaux publics. Cela n'empêche pas qu'il manque toujours 93 millions. Où les prendre? Toutes les sources de revenus sont tarries; on les demandera à la dette flottante, c'est-à-dire on les empruntera.

L'avant-veille du départ, M. Aubertin dit à son fils:

— Décidément ces fillettes s'entendent trop bien pour les séparer. Toinette semble communiquer à Zoé la richesse de son sang. Elle lui portera bonheur. Toi qui connais le père, demande-lui donc s'il consentirait à nous laisser sa fille.

Georges trouva Jacques dans ces mêmes fondrières herbues, embroussaillées, témoins de leur première rencontre: un endroit complètement désert et d'une saisissante originalité; Daubigny s'en est inspiré plusieurs fois: les *Graves de Villerville*.

Des nuages gris couraient dans le ciel. Parmi les végétations bizarres de l'herbage, il y avait comme de la houle; un temps triste.

Jacques, assis sur une épave, recommandait les mailles d'un vieux filet. A la proposition de Georges, tout son être se révolta.

— Me séparer de mon enfant!... Jamais!

Puis, après une courte réflexion, durant laquelle il écouta beaucoup plus les arguments de son propre cœur que ceux du jeune Aubertin:

— C'est l'enfant elle-même qui décidera. Je lui parlerai.

— Voulez-vous que je vous l'envoie tout de suite, ici même?

— J'attends.

Jacques avait cessé son travail. Durant près

des journaux financiers parlent déjà d'un emprunt d'un milliard et plus.

Voilà comment la République besoigneuse se tire d'affaire. On voit bien qu'elle est un gouvernement sans lendemain; elle engage l'avenir et, comme les viveurs perdus de dettes, elle bouche un trou en faisant un autre. La farce durera ce qu'elle pourra. « C'est égal, disait M. de Moroy, nous nous serons bien amusés! »

Au cours de la discussion du budget de l'agriculture qui — entre parenthèse, a beaucoup moins occupé l'attention de la Chambre que le budget des cultes, — M. Tirard a fait cette petite déclaration:

« Je tiens à faire remarquer à la Chambre, — et c'est mon devoir le plus étroit, — que le budget que j'ai reçu des mains de mon prédécesseur se trouve en équilibre avec les 400,000 francs de recettes en excédant sur les dépenses. Vous venez tout à l'heure de voter une augmentation de 200,000 francs. L'équilibre est donc rompu, il y a une différence en moins de 400,000 francs. Vous allez maintenant voter, ou du moins on vous demande de voter une augmentation nouvelle de 40,000 francs; il est de mon devoir d'appeler l'attention de la Chambre sur ce point, car la différence ne sera plus de 400,000 francs, mais de 440,000 francs. »

« Voilà une jolie situation budgétaire! » se sont écriés plusieurs membres de la droite. Très-jolie, en effet. Pour équilibrer son budget (sur le papier), M. Tirard a forcé les prévisions de recettes; il se propose d'imputer une centaine de millions à la dette flottante, c'est-à-dire de recourir à l'emprunt; il a omis de prévoir les inévitables crédits supplémentaires et extraordinaires. Et, avant même que ce budget soit voté, il vient constater lui-même un premier déficit de 440,000 francs.

Nous enregistrons avec empressement la constatation de M. le ministre des finances.

Les feuilles radicales, notamment le *Rappel* et la *Justice*, commentent avec grande colère les votes de la Chambre sur l'ambassade près le Saint-Siège. La *République française*, au contraire, soutient, dans un long article, la nécessité de conserver cette ambassade. Elle proclame la grandeur de la puissance spirituelle du Saint-Siège, déclare que le gouvernement ne peut feindre de « l'ignorer », puis elle ajoute:

« Est-ce qu'il n'est pas du devoir d'un gouvernement avisé, clairvoyant et sage, de négocier, de discuter, de temporiser avec cette puissance de fait qui vous inspire chaque jour de si légitimes terreurs? Êtes-vous donc en état de tout briser par la force? Et, le puissiez-vous, pensez-vous donc que vous ayez intérêt à le faire? Ne savez-vous plus que les guerres religieuses, *plus quam civilia bella*, sont les plus dangereuses de toutes? Voulez-vous risquer une de ces aventures pour le plaisir de supprimer un ambassadeur? »

d'une heure, il ne bougea pas, le regard en terre, le front pensif.

Tout à coup, venant du lointain, cette vieille ronde normande, chantonnée par une voix d'enfant:

On construit un beau navire  
Tout en or et en argent.  
Les voiles sont en dentelles  
Et les mâts en diamants.  
La feuille s'envole, vole, vole,  
La feuille s'envole au vent.

Il avait relevé la tête; il écoutait vaguement, la joue dans sa main, les yeux au ciel, comme priant tout bas.

La voix se rapprochait rapidement:

Les voiles sont en dentelles  
Et les mâts en diamants.  
Il a pour équipage  
Toutes filles de quinze ans.

C'était Antoinette.

J'aperçus une brunette  
Qui pleurait dans les haubans...

Elle vit son père, bondit vers lui, l'embrassa.

Lui, la main sur l'épaule de l'enfant, l'appuyant contre son cœur, les yeux dans ses yeux:

— Toinon, te plaisais-tu mieux à la ville?

— Y serais-tu, père?

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

Le journal de M. Gambetta invoque d'ailleurs l'exemple de M. de Bismarck. On pourrait répondre à la *République française* que cette crainte clairvoyante de la guerre religieuse aurait dû empêcher bien d'autres mesures que la suppression de l'ambassade. On pourrait ajouter que, si l'on veut suivre l'exemple du chancelier, ce ne sont pas seulement les relations diplomatiques qu'il faut maintenir à Rome, mais c'est le paix religieuse qu'il faut rétablir à l'intérieur. Faut-il espérer que M. Gambetta complètera sur ce point son éducation à l'école du ministre allemand? (Le Français.)

M. l'abbé Fallières, curé à Amiens et oncle du ministre de l'intérieur, vient de publier une lettre des plus vives en faveur des écoles libres.

D'après la *Lanterne*, depuis le 1<sup>er</sup> novembre, les commissaires de police, en province, seraient tenus de remplir et d'envoyer deux fois par mois au préfet du département des formules portant les titres ci-dessous:

*Situation politique.*  
Esprit des populations.  
Attitude des divers partis politiques.  
Propos séditieux et fausses nouvelles.

*Situation morale.*  
Clergé, son attitude, son influence.  
Cultes non catholiques.  
Moralité publique.  
Débits de boissons.

*Situation administrative.*  
Attitude des divers fonctionnaires.  
Travaux départementaux et communaux.  
Extinction de la mendicité.  
Institutions de bienfaisance.

*Situation économique et matérielle.*  
Commerce et industrie.  
Situation des ouvriers, salaires, grèves, chômages.  
Agriculture.  
Apparence des récoltes.  
Prix des denrées alimentaires.  
Faits divers, épidémies, épizooties, incendies, etc.

A l'occasion de l'émeute de filles au lycée de Montpellier, la *Patrie* fait les réflexions suivantes:

« Lorsqu'il s'est agi de la création des lycées de filles, avec tous les honnêtes gens, avec tous les esprits sagaces, nous avons protesté: nous avons dit, entre autre choses, qu'en dehors des vices de l'éducation préjudiciables à l'esprit de la famille, on introduirait dans ces jeunes cervelles, mises en ébullition par des doctrines malsaines, les germes de l'indiscipline, et que nous ne serions pas surpris d'assister sous peu à quelque révolte de lycéennes, révolte d'autant plus délicate à réprimer qu'on ne saurait agir avec des fillettes de quinze, seize et dix-huit ans, comme avec les jeunes garçons du même âge.

Or, nos prévisions viennent de se réaliser: les lycéennes de Montpellier se sont mises en insurrection. »

Le *Petit Provençal* dit qu'au collège d'Aix, à la suite du renvoi de deux élèves qui n'avaient pas voulu se soumettre à la position que des maîtres d'études leur avaient infligée, les élèves de la première division se sont mis en révolte.

Le lendemain, le principal n'ayant pas consenti à reprendre les élèves expulsés, les révoltés, au nombre de vingt, ont, à la sortie du réfectoire, pris la clef des champs.

Avertis du fait, MM. le recteur et le maire d'Aix se sont rendus sur les lieux pour faire une enquête.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 novembre.  
La Bourse d'aujourd'hui n'est qu'une répétition à peu près exacte de celle d'hier, c'est-à-dire que de son attitude il est assez difficile de dégager une tendance précise. On ne saurait nier cependant qu'il y a des symptômes plus rassurants.  
Les rentes sont calmes, mais assez soutenues: on cote le 3 0/0 à 79.80, 79.90 et 80 fr.; l'amortissable est demandé à 80.40 et 80.50; le 3 0/0 est à 113.77 et 113.95.  
Les affaires continuent à manquer d'entrain sur les fonds étrangers, les acheteurs hésitent à entrer en lice, aussi les transactions sont-elles réduites à leur plus simple expression.  
Pour les valeurs des sociétés de crédit, les



bien qu'en diminution constante, dominant toujours et au préjudice des cours. L'action de la Banque de France est ferme à 500. L'encaisse a perdu 5,142,000 fr. et l'encaisse argent 9,572,000 fr.

Le Crédit Foncier se traite à 1,305. Le conseil d'administration a autorisé, dans sa dernière séance, pour 10 millions 850,000 fr. de nouveaux prêts.

La Compagnie Foncière de France, qui voit se développer de jour en jour les prêts hypothécaires, a elle consent après le Crédit Foncier, fait 1,495. Les plus hauts cours sont à prévoir sur cette valeur.

Les Magasins Généraux de France se négocient à 1,050.

Sur la Banque de Paris on reprend à 1,050. Le Crédit Lyonnais cote 575.

La Banque Centrale de Crédit est une des meilleures valeurs de la cote sur laquelle il se propose à bref délai un prompt enlèvement des cours. Affaires nulles sur la Banque Parisienne et sur le Crédit Général Français, ce dernier voit chaque jour ses actions totalement dépréciées; l'appel de 11,65 par action rencontre une grande opposition dans le public.

Les actions de Suez sont fermes à 2,400 et à 410. Le Panama reprend à 473.75.

Lyons, 1,570; Nord, 1,860; Orléans, 1,235.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### SAUMUR.

Hier soir, un sieur Sterlin, qui s'est présenté comme *prêtre républicain indépendant*, a donné dans la grande salle de la Mairie une conférence publique politico-religieuse. Le sujet annoncé était : *L'Eglise et la Démocratie, — ni Concordat, ni séparation.*

L'assistance comprenait 350 personnes environ, dont 25 femmes. L'entrée pour les messieurs était de 50 centimes; quant aux dames, le gracieux défrôqué a voulu les admettre gratuitement.

Dès l'ouverture de la séance, M. Sterlin a annoncé que, pour se conformer à la loi, l'assistance devait nommer des assesseurs. Les premières voix se sont portées sur M. Renou, conseiller municipal; ensuite on a appelé M. Guédon; absent; M. le Maire n'était pas présent non plus. M. Davaine, pasteur protestant, a été désigné par le suffrage universel; puis M. Poitvin, conseiller municipal, qui n'a pas montré grand empressement pour occuper ce poste légal.

A 8 heures 1/2, la séance a commencé.

M. Sterlin a parlé de ses antécédents: il a été quatorze ans curé, a-t-il dit, puis il a quitté bénévolement la soutane; il n'est donc pas un *défrôqué*, mais un *désoutané*. Le *désoutané* est entré dans le *conjugé* avec une nonne qui lui en a conté de belles! Maintenant il est heureux: il voyage pour.... ce n'est pas très-clair.... soit donc pour ramasser 50 centimes par auditeur mâle.

Ce préluce n'était pas indifférent. Il était quelque peu nécessaire qu'il se fit connaître, bien que les assistants, pour la plupart, ne se fussent pas beaucoup préoccupés de ce qu'il était et de l'exactitude de son titre. C'est un renégat, raison de plus pour en faire un demi-héros.

Ses débuts ont médiocrement satisfait; l'auditoire est resté calme. Notre homme n'a pas eu le don de plaire, d'entraîner, de convaincre. Il a bien mis à jour certaines périodes sonores, soigneusement en réserve pour les moments décisifs, mais le public ne se laissait pas prendre à ce replâtrage, et les applaudissements étaient rares. Il y a eu déception. La fine fleur de la réunion s'attendait à quelque chose de mieux; pour le plus grand nombre, ce n'était pas assez poivré. Les incidents qu'il a racontés, les anecdotes dont il s'est fait un assez pauvre narrateur, tout cela n'a pas soulevé l'enthousiasme.

Ce citoyen ne veut pas de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, quant à présent du moins: c'est un opportuniste. La poire n'est pas mûre, ce n'est pas le moment; mais au fond il y compte, ne serait-ce que dans 50, 100 ans, 200 ans même. Pour tous les frères et amis, c'est une échéance trop reculée. Certains de ses plus proches voisins ne pouvant se rendre à cet avis, il a été obligé de leur dire que c'était sa manière de voir, et qu'il ne les obligeait point à penser de même.

A 10 heures, M. Sterlin parlait encore. Le public donnait des marques indubitables qu'il en avait assez. L'orateur chauffe plus fort sa machine et débite avec plus de volubilité pour arriver au bout de son sujet. A 10 heures 1/4, tandis qu'époussé, il toussait, se mouche et crache, ce qui amène un temps d'arrêt, la salle entière se lève, et chacun prend la porte.

Le président n'a pas eu le temps de dire : « Messieurs, la séance est levée ! »

#### VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Amendement de MM. Lechevallier et Félix Faure au chapitre 9 du budget du ministère de l'agriculture (subvention aux associations agricoles), adopté par 311 voix contre 97.

Tous nos députés ont voté pour.

Amendement de M. Edmond Henry au chapitre 13 du ministère de l'agriculture (Direction des Haras. — Rétablissement du chiffre de 4,409,000 fr. pour achat de chevaux), adopté par 264 voix contre 203.

Ont voté pour: MM. le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland, le comte de Terves.

Ont voté contre: MM. Benoist, Bury, Maillé (Alexis).

Prise en considération de l'amendement de M. Roquet au chapitre 13 du budget du ministère de l'agriculture, repoussée par 304 voix contre 162.

Ont voté pour: MM. Bury, Maillé (Alexis).

Ont voté contre: MM. Benoist, comte de Civrac, comte de Maillé, de Soland, le comte de Terves.

Amendement de MM. Bienvenu et Georges Roche au chapitre 15 du budget du ministère de l'agriculture (Encouragement à l'industrie chevaline), repoussé par 329 voix contre 156.

Ont voté pour: MM. le comte de Civrac, le comte de Maillé, de Soland, le comte de Terves.

Ont voté contre: MM. Benoist, Bury, Maillé (Alexis).

**Suicide à Louresse-Rochemenier.** — Mercredi dernier, on a trouvé mort par strangulation, dans les bois de Valline, commune de Louresse, le nommé François Guignon, jeune homme de 27 ans, domestique à Courchamps.

Devant se marier mardi dernier avec une jeune fille de la commune de Douces, il était venu travailler chez elle le mercredi précédent, en attendant le jour du mariage. Samedi dernier, il quitta la maison de sa fiancée, sous prétexte de faire ses achats pour les noces.

Depuis ce jour, jusqu'au moment où son cadavre a été découvert, il n'avait pas reparu. On se perd en conjectures au sujet de ce suicide.

L'administration des Chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public que l'ouverture à l'exploitation de la section de Chinon à l'île-Bouchard, est fixée, sous réserve de l'approbation de l'administration supérieure, au lundi 27 novembre 1882.

Cette section, en outre de la gare de Chinon, déjà ouverte, comprend les gares de Ligré-Rivière, Sazilly et l'île-Bouchard.

Les gares de Ligré-Rivière, Sazilly et l'île-Bouchard seront ouvertes au service de la grande et de la petite vitesse.

Le public pourra, dans toutes les gares du réseau de l'Etat, prendre connaissance des tarifs applicables aux transports de grande et de petite vitesse en provenance ou en destination des gares ci-dessus désignées.

Nous traversons une période météorologique décidément calamiteuse. Il n'est question que de tempêtes, de naufrages, d'inondations et de désastres de toutes sortes.

Le temps détestable que nous subissons a empêché, dans presque toute la France, sauf le Midi, les ensemencements d'automne. Le préjudice est donc considérable pour l'agriculture, déjà si éprouvée par le bas prix des céréales. Aussi l'inquiétude est-elle grande dans nos campagnes.

Malheureusement, l'intempérie dont nous souffrons ne semble pas près de cesser, et ce ne sont pas les perturbations de notre atmosphère politique qui compenseront cette inclemence de la température.

Un nombre considérable d'instituteurs confessent que la nouvelle loi scolaire les a mis dans une position fort difficile, au milieu d'hostilités diverses dont ils sont les victimes. Beaucoup, nous dit-on, verraient, avec plaisir, disparaître quelques-uns des articles de cette loi malheureuse.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

M. le ministre des travaux publics, MM. les sous-secrétaires d'Etat à l'intérieur et aux travaux publics, MM. les directeurs de la construction et de l'exploitation des chemins de fer au ministère des travaux publics, sur l'invitation qui leur a été adressée par M. le directeur de la Compagnie d'Orléans, sont allés assister à l'expérience d'un nouveau frein instantané et automatique à air comprimé, dû à l'initiative de M. Wenger, ingénieur français.

L'expérience qui a eu lieu sur la ligne d'Orléans, entre Paris et Brétigny, a parfaitement réussi.

Le frein Wenger présente cet avantage, entre autres, que les voitures qui en sont munies peuvent être, sans inconvénient, mélangées dans un même train avec des voitures munies du frein Westinghouse.

#### On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire :

« Nos lecteurs se rappellent que le parquet de Chinon avait intenté un procès à M. le curé de Richelieu, à MM. David et Perrot, pour avoir fait enlever le 17 juillet dernier des drapeaux que l'administration municipale avait placés à la croix du clocher.

Le tribunal vient de rendre son jugement et acquitte les prévenus.

Que va dire la bande Jarry et compagnie ? »

La Chapelle-Thireuil (Deux-Sèvres) possédait une école communale dirigée par des Frères dont l'enseignement et les services étaient appréciés de tous. Le préfet, dans sa haute sagesse, décida de remplacer les Frères par un instituteur selon son esprit. Il communiqua sa résolution au Conseil municipal qui, par 9 voix contre 3, refusa d'accéder aux désirs de M. le préfet.

M. Périclès Grimanelli ne pouvait supporter une pareille injure. La décision du Conseil municipal resta lettre morte, et l'instituteur fut nommé: dix conseillers ont alors donné leur démission.

Les élections ont eu lieu le 12. Deux listes étaient en présence: la liste préfectorale et la liste des démissionnaires. Cette dernière a triomphé à une forte majorité.

Bonne leçon pour M. Périclès Grimanelli.

#### Faits divers.

Une dépêche de Quimper annonçait, il y a quelques jours, un terrible sinistre arrivé à Crozon.

Voici des détails sur l'affreuse catastrophe :

« A trois heures, jeudi matin, le feu a pris dans les combles de la mairie de Crozon, ou est installée l'école communale, et qui sert de logement à l'instituteur et à ses deux adjoints. M. Carion, l'instituteur, habitait le premier avec sa famille; ses deux adjoints, MM. Jannou et Letourneur, couchaient dans les mansardes, ainsi que onze pensionnaires âgés de dix à douze ans.

« Vers trois heures du matin, les cris de ces enfants réveillèrent les voisins.

« Le feu avait pris dans les mansardes qui regardent la place, et presque instantanément les flammes, poussées par le vent, enveloppèrent le second étage tout entier, pénétrant d'un seul coup dans le dortoir des enfants qui, au milieu des flammes, apparurent aux fenêtres et se dressèrent debout sur le toit en poussant des cris affreux.

« Non-seulement les pompes manquent à Crozon, mais l'eau même y fait défaut. La seule chose à tenter était de sauver tout ce monde qui hurlait aux fenêtres, au milieu de tourbillons de flamme et de fumée. L'escalier, par malheur, s'était embrasé le premier. A une fenêtre du premier étage, cinq personnes se pressaient, attendant une échelle: c'était l'instituteur, sa femme, la domestique et deux tout jeunes enfants; une échelle fut appliquée à temps pour les sauver: quelques secondes de retard, c'était la mort pour eux tous.

« Treize personnes restaient au second étage, sur les toits ou aux fenêtres des mansardes: M. Jannou, instituteur adjoint, venait de se jeter dans la cour, et, en même temps que lui, un enfant de douze ans: le maître tomba sur le pavé, la tête la première; on le vit inanimé, à travers les flammes qui dévo-

raient les portes et l'escalier: malgré le danger, quatre ou cinq braves traversèrent le rez-de-chaussée et revinrent portant le pauvre adjoint dont le corps n'était plus qu'une plaie; quant au petit élève, il n'avait eu aucun mal.

« Des échelles avaient été appliquées contre le mur de la rue Paul-Patré: c'était de ce côté que se trouvait le dortoir des enfants. Avec des peines inouïes, on était arrivé à atteindre avec des échelles presque la faite de la maison, sous le toit; des hommes courageux, montés sur les échelles, brisaient les fenêtres pour y attirer les enfants; l'un de ceux-ci réussit à se glisser le long d'une échelle; c'est à ce moment que l'autre malheureux adjoint, M. Letourneur, réfugié dans le dortoir des enfants, parut au bord du toit; il voulut saisir l'échelle, quand, poussant un grand cri, il glissa et tomba sur le pavé de la rue, les mains et le visage couverts de plaies, et les jambes brisées.

« Vers quatre heures, à la lueur de l'incendie, on se montrait, à la fenêtre d'une mansarde, deux cadavres d'enfants, la tête tournée vers la rue, carbonisés et méconnaissables.

« Voici les noms des victimes: Jannou, instituteur adjoint, mort à l'hôtel Bouillonnet, deux heures après sa chute sur le pavé de la cour; âgé de vingt ans, ce jeune homme a été enterré à Langéoc, son pays natal.

« Quintric, de Restellec, mort chez le docteur Leboutin quelques heures après le sinistre; relevé dans la cour également.

« Les six autres enfants ont été trouvés dans les décombres. Ces restes informes sont absolument méconnaissables.

« Les funérailles ont eu lieu au milieu d'une énorme affluence de population. »

#### Théâtre de Saumur.

Direction de MM. GASPARD PELLIN et PAUL SERIN

LUNDI 27 novembre 1882.

#### LA JOIE DE LA MAISON

Comédie en 3 actes, de MM. A. Bourgeois et Decourcelles.

|                                 |                             |
|---------------------------------|-----------------------------|
| Hector Durosel.....             | MM. Danglade.               |
| Georges de Sully.....           | Mary.                       |
| Oscar de Beaulieu.....          | Berty.                      |
| André.....                      | Grosccœur.                  |
| Pierre.....                     | Guilbert.                   |
| Joseph.....                     | Monard.                     |
| M <sup>me</sup> de Barmont..... | M <sup>me</sup> Cantarelle. |
| Henriette de Sully.....         | Grosccœur.                  |
| Cécile.....                     | Jagmet.                     |
| Caroline.....                   | Marie Soll.                 |

#### BONSOIR M. PANTALON

Opéra-comique en 1 acte, de MM. Lockroy et de Morvan, musique d'Albert GRISAR.

|  |                             |
|--|-----------------------------|
| Le docteur Tiritofolo.....                     | MM. Labranche.              |
| Pantalon, riche m <sup>d</sup> de Bologne..... | Isaac.                      |
| Lelio, son fils.....                           | F. Constance.               |
| Premier porteur.....                           | Guilbert.                   |
| Deuxième porteur.....                          | Monard.                     |
| Lucrèce, femme du docteur.....                 | M <sup>me</sup> Cantarelle. |
| Colombine, camériste.....                      | Danglade.                   |
| Isabelle, pupille du docteur.....              | L. Monard.                  |

#### UNE FÊTE AU CÉLESTE EMPIRE

Ballet chinois en 1 acte, par M. Rougier.

|                    |                                 |
|--------------------|---------------------------------|
| Tchin-Kao.....     | MM. Rougier.                    |
| Yang.....          | Guilbert.                       |
| Ke-Ki-Ka-Ko.....   | Le petit Leprin.                |
| Peki.....          | M <sup>lle</sup> Laura Reuters. |
| Féan-Nich-Ton..... | Elisa Reuters.                  |
| Lo-Manghi.....     | Hélène Reuters.                 |
| Kao-Tchin.....     | M <sup>me</sup> Rougier.        |

**DIVERTISSEMENT.** — Dansé par M. Rougier, M<sup>lle</sup> Laura, Elisa et Hélène Reuters, Marie Beau, Maria Strocchio, Annette Fournier, Anna et Adrienne Bercé.

GRAND CORTÈGE DE KAO-TCHIN, par tout le personnel du ballet et de la figuration.

Ordre: 1. La Joie de la Maison; — 2. Benseoir M. Pantalon; — 3. Une Fête au Céleste-Empire.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

Vieilles faïences d'Italie et de Delft, à vendre chez M. LIVERANI, 15, rue Saint-Jean, Saumur.

#### FER BRAVAIS

ANÉMIE - PALES COULEURS - APPAUVRISSEMENT DU SANG

Dépot dans la plupart des pharmacies.

**AVIS** La Brochure sur l'Anémie et son traitement est envoyée franco à toute personne qui en fait la demande, rue St-Lazare, 40, PARIS



**LA GAZETTE D'ANJOU**, journal artistique, littéraire, illustré (2<sup>e</sup> année), a repris sa publication à l'ouverture de la saison théâtrale.

Cette année, la Gazette d'Anjou publie les photographies des principaux artistes de la troupe.

Prix du numéro sans photographie, 15 centimes; avec photographie, 25 centimes.

**Appel aux Poètes.**

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).

Tous les Poètes peuvent y prendre part. Demander le programme à M. E. H. ROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

**L'ART NATIONAL**, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CERUZIQU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleuras, à Paris.



**SOCIÉTÉ NOUVELLE**

De BANQUE et de CRÉDIT

Société anonyme. — Capital : 20 millions.

52, rue de Châteaudun, Paris.

**CAISSE DE REPORTS**

Intérêt net bonifié aux déposants :

Pour le mois de Novembre... 6 0/0 l'an.

Toute somme, depuis celle de 100 fr., peut être déposée à la Caisse de Reports de la Société Nouvelle.

Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les Opérations de Reports.

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Bellay.

| DÉPARTS DE SAUMUR | ARRIVÉES A POITIERS | ARRIVÉES A ANGERS |
|-------------------|---------------------|-------------------|
| 6 h. — matin.     | 10 h. 21 matin.     | 11 h. 15 matin.   |
| 8 25 —            | 12 36 —             | 1 30 —            |
| 10 15 —           | 2 12 —              | 3 06 —            |
| 1 02 soir.        | 4 58 soir.          | 5 52 soir.        |
| 3 35 —            | 7 31 —              | 8 25 —            |
| 5 50 —            | 10 04 —             | 10 58 —           |

| DÉPARTS DE POITIERS | ARRIVÉES A MONTREUIL | ARRIVÉES A SAUMUR |
|---------------------|----------------------|-------------------|
| 5 h. 50 matin.      | 9 h. — matin.        | 10 04 —           |
| 8 15 —              | 11 15 —              | 12 09 —           |
| 10 45 —             | 1 30 —               | 2 24 —            |

Il y a, en outre, un train venant de Montreuil à 7 h. 10 matin, et revenant à Saumur à 11 h. 30.

PAUL GODÉT, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 NOVEMBRE 1882.**

| Valeurs au comptant.            |                |        | Valeurs au comptant.             |                |        | Valeurs au comptant. |                |  |
|---------------------------------|----------------|--------|----------------------------------|----------------|--------|----------------------|----------------|--|
| Dernier cours.                  | Clôture précé. |        | Dernier cours.                   | Clôture précé. |        | Dernier cours.       | Clôture précé. |  |
| 3 %                             | 80 25          | 80     | Nord                             | 1975           | 1870   |                      |                |  |
| 3 % amortissable                | 80 55          | 80 60  | Orléans                          | 1245           | 1260   |                      |                |  |
| 4 1/2 %                         | 109 25         | 109 70 | Ouest                            | 781            | 787 50 |                      |                |  |
| 5 %                             | 114 20         | 114    | Compagnie parisienne du Gaz      | 1545           | 1530   |                      |                |  |
| Obligations du Trésor           | 507            | 505    | Canal de Suez                    | 2440           | 2370   |                      |                |  |
| Obligations de Trésor nouvelles | 510            | 507    | Un gen. Transatlantique          | 420            | 420    |                      |                |  |
| Bons de liq. départementaux     | 523            | 525 50 | <b>OBLIGATIONS.</b>              |                |        |                      |                |  |
| Banque de France                | 5240           | 5185   | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 501            | 504    |                      |                |  |
| Comptoir d'escompte             | 1001 25        | 1000   | — 1865, 4 %                      | 516            | 516    |                      |                |  |
| Crédit Foncier, act. 500 fr.    | 1330           | 1295   | — 1869, 3 %                      | 400 25         | 402 50 |                      |                |  |
| Crédit de France                | 105            | 105    | — 1871, 3 %                      | 393            | 398 50 |                      |                |  |
| Crédit mobilier                 | 440            | 440    | — 1875, 4 %                      | 510            | 510    |                      |                |  |
| Est                             | 730            | 730    | — 1876, 4 %                      | 508            | 508    |                      |                |  |
| Paris-Lyon-Méditerranée         | 1570           | 1570   |                                  |                |        |                      |                |  |
| Midi                            | 1180           | 1170   |                                  |                |        |                      |                |  |

**GARE DE SAUMUR**

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**

| DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.              |
|---|
| 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. |
| 6 — 45 — matin (s'arrête à la Chapelle).    |
| 8 — 56 — matin, omnibus-mixte.              |
| 1 — 25 — soir.                              |
| 3 — 32 — soir, express.                     |
| 7 — 15 — soir, omnibus.                     |
| 10 — 36 — soir, (s'arrête à Angers).        |

| DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.               |
|---|
| 8 heures 26 minutes du matin, direct-mixte. |
| 8 — 21 — matin, omnibus.                    |
| 9 — 37 — matin, express.                    |
| 19 — 48 — soir, omnibus-mixte.              |
| 4 — 44 — soir, omnibus-mixte.               |
| 10 — 24 — soir, express-poste.              |

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**VENTE MOBILIERE**

Pour cause de départ.

Le DIMANCHE 26 novembre 1882, à midi, au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levés, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers dépendant de la communauté de biens qui existe entre M. et M<sup>me</sup> MICHON-ARTIF.

On vendra :

Batterie de cuisine, tables, chaises, fauteuils, bois de lit, tables de nuit, couettes, matelas, couvertures, armoires, commode, secrétaire, garniture de cheminée, draps, serviettes, nappes, bascule, bouteilles vides et autres bons objets.

On paiera comptant, plus dix pour cent. (645)

Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

**596 MÈTRES DE TERRAIN A BATIR**

A l'angle de la rue de Bordeaux et de la rue du Champ-de-Foire.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION

En l'étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire,

Le dimanche 26 novembre, à 2 heures.

Mise à prix : 7,000 fr.

La première enchère adjugera.

Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> LE BLAYE.

**A VENDRE**

Par adjudication,

Le dimanche 26 novembre 1882, à 1 h. après midi.

En l'étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire, place de la Bilange, 27,

**MAISON DE CAMPAGNE**

Au Petit-Puy, commune de Saumur,

Comprenant 5 pièces, dont 3 à cheminée, buanderie, cave dans le roc. Jardins superposés. Contenance totale : 3 ares. Vue magnifique sur la Vallée.

Mise à prix : 4,000 fr.

Une seule enchère adjugera.

Cette maison dépend de la succession de M<sup>me</sup> Trubert.

S'adresser pour visiter, dans la maison même. (596)

**Hospice de Montreuil-Bellay.**

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire.

Le mardi 5 décembre 1882, à midi.

**LA FERME DE LA GASCHÈRE**

Située commune de Saint-Pierre-Champ (Deux-Sèvres), et par extension communes de Cléré et de Passavant.

Consistant en : bâtiments d'habitation et d'exploitation en parfait état, terres labourables, prés, vignes et un bois taillis, le tout en un tenant d'une contenance totale de 40 hectares, à proximité des bourgs de Saint-Pierre-Champ et de Passavant. Détail facile.

Mise à prix : 78,000 fr.

Il y aura adjudication sur une seule enchère.

Pour plus de détails, voir les placards affichés.

S'adresser, pour avoir des renseignements, audit M<sup>e</sup> HACAULT, notaire, dépositaire du cahier des charges et des plans. (640)

**A VENDRE OU A ARRETER UNE MAISON**

Avec Jardins.

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n<sup>o</sup> 55.

S'adresser à M. BARILLET, même rue.

**A VENDRE UN BON CHEVAL**

Âgé de six ans, très-doux, parfaitement dressé, s'attelant et se montant.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE UN TRÈS-BON CAMION**

Se transformant en brack.

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc.

**A AFFERMER**

DE SUITE,

**LA FERME DE L'ÉTANG**

Commune de Gennez.

S'adresser à M. Louis BLANCHARD, à Louerre. (618)

**A VENDRE**

**BON ET FORT CAMION**

S'adresser au bureau du journal.

On demande un apprenti décoreur.

S'adresser à M. Gustave VIGNEAU, 39, rue du Portail-Louis. (640)

ON DEMANDE un domestique âgé d'une trentaine d'années.

S'adresser chez M. Louis DUVAU, négociant à Varrains. (626)

UN MÉNAGE demande un place : le mari comme cocher, jardinier ou commissionnaire, la femme comme cuisinière ou bonne d'enfant.

S'adresser au bureau du journal.

ON DESIRE trouver un homme pour cultiver à moitié un vaste jardin.

S'adresser au bureau du journal.

**IL FAUT LIRE**

DANS LE

**JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Qui paraît toutes les Semaines

**LE COMBAT DE LA VIE**

Par HENRI RIVIÈRE.

SUIVI DE

LES AVENTURES de SATURNIN FICHET

Par FRÉDÉRIC SOULÉ.

10<sup>e</sup> LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-4<sup>o</sup>

ABONNEMENTS :

PARIS : 1 an, 6 fr. ; 6 mois, 3 fr. DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 8 fr. 50.

NOTA. — La collection se compose actuellement de 48 volumes contenant les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, à PARIS.

**AVIS**

**M. SARGET-GIRAULT**

Propriétaire des MAGASINS de la PAIX.

Situés rue d'Orléans, à Saumur.

Informe sa nombreuse clientèle, que le faux bruit qui a été répandu qu'il quittait les affaires est dénué de tout fondement.

Il profite de cette occasion pour rappeler à sa clientèle qu'elle trouvera comme par le passé, dans ses magasins, un choix considérable de toutes les Marchandises qui DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE.

**DAVEAU, DOREUR**

Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.

**VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE**

De GLACES nues, encadrées et à vitrage

POUR DEVANTURES DE MAGASINS.

Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.

Dorures de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.

Demander le Tarif.

**PHARMACIE-DROGUERIE**

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur.

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaux.

**LA VELOUTINE**  
 Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
 PAR CONSEQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
 Elle est adhérente et invisible, ainsi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
 PARIS — 44, Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix  
 SE BIEFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS  
 Jugement du Tribunal civil de la Seine du 27 mai 1875

Saumur, Imprimerie de P. GODÉT.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur. Le